ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 56325

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers pour les jeunes liés à l'alcoolisme. L'alcool constitue la deuxième cause de mortalité évitable en France, après le tabac, avec 37 000 morts par an et le facteur de risque majeur pour les maladies chroniques et certains cancers. 1,3 million de séjours hospitaliers sont dus à la consommation d'alcool. Plus de 70 000 interpellations pour ivresse publique manifeste ont été opérées en 2012, sans compter les délits et dommages sociaux (violence, désocialisation). La consommation régulière d'alcool des adolescents de 16 ans scolarisés a augmenté ces dernières années, passant de 7 % à 13 %. La proportion de ceux hospitalisés pour ivresse aigüe a bondi de 50 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des jeunes de 17 ans (57 %) déclare avoir déjà été ivre dont près de la moitié (49 %) au cours des douze derniers mois. Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par la multiplication du phénomène de « *binge drinking* » et les excès commis à l'occasion de certains « week-ends d'intégration ». Par ailleurs, la loi interdit en théorie la vente au forfait, communément appelée « *open bar* » (entrée payante et boissons à volonté) - pratique qui s'adresse en particulier aux jeunes - et elle impose au commerçant qui vend des boissons alcoolisées à un prix promotionnel pendant un horaire limité (« *happy hours* ») de proposer pendant ces mêmes horaires des promotions sur les boissons sans alcool. En pratique, cette obligation ne compense pas l'incitation à la consommation d'alcool en raison du prix attractif des boissons. Elle souhaite alors connaître les mesures envisagées par elle pour faire face à cette situation inquiétante afin de mieux protéger la santé des jeunes.

Texte de la réponse

La hiérarchie des produits les plus souvent expérimentés par les jeunes de 17 ans n'a pas été modifiée au cours de la période 2010-2014 : l'alcool est largement en tête, suivi du tabac puis du cannabis. Ainsi, en 2014, chez les adolescents de 17 ans : près de 9 sur 10 ont déjà bu de l'alcool (89,3 %), près de 7 sur 10 ont déjà fumé une cigarette (68,4 %), un peu moins de 5 sur 10 ont fumé du cannabis (47,8 %), un peu moins de la moitié (45,2 %) a expérimenté les trois produits. En revanche, la hiérarchie des niveaux d'usages réguliers est différente : 32,4 % des jeunes de 17 ans sont des fumeurs quotidiens, 21,8 % ont eu une alcoolisation ponctuelle importante (au moins 5 verres en une occasion) plus de 3 fois dans le mois et 9,2 % sont des usagers réguliers de cannabis. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes en luttant contre le tabac, l'alcoolisation massive et le cannabis, porte la même ambition de santé publique : protéger la jeunesse de ces comportements addictifs dont les conséquences sanitaires sont très lourdes. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours de discussion au Parlement, traduit cette politique. Des dispositions spécifiques de lutte contre le tabagisme (paquet neutre, interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur, ajout des policiers municipaux dans les corps de contrôle, etc.) et de lutte contre l'alcoolisme (incitation au binge drinking, interdiction de vente de produits incitatifs aux mineurs) font partie des mesures phares destinées à protéger les jeunes. Ce texte fait de la prévention le socle de la politique de santé. La promotion de la santé débutera dès le plus jeune âge, avec le parcours éducatif en santé à l'école. Les enfants de moins de 16 ans pourront avoir un médecin traitant, généraliste ou pédiatre. Cet ensemble de mesures permettra aux professionnels de santé de

prévenir, d'accompagner les jeunes et de mieux repérer les premiers signes d'addiction. Par ailleurs, les consultations jeunes consommateurs sont un bon exemple de cette nouvelle approche tournée vers l'accompagnement qu'il faut développer davantage. Elles montrent que des réponses éducatives existent. Cette démarche d'accompagnement a fait ses preuves et on peut agir précocement, avant que la drogue, les drogues, ne fassent des dégâts parfois irréversibles. Ces consultations jeunes consommateurs manquent encore de notoriété. La grande campagne de communication lancée en janvier dernier est un premier pas pour une meilleure visibilité auprès des « prescripteurs », professionnels ou familiaux. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives a pour mission d'aller plus loin et de renforcer la communication et l'information en faveur des consultations jeunes consommateurs. Une carte interactive sera bientôt disponible sur internet pour repérer rapidement où se trouvent les structures qui peuvent accueillir les jeunes consommateurs et leurs parents.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Rohfritsch
Circonscription : Bas-Rhin (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56325
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 mai 2014, page 4151
Réponse publiée au JO le : 1er septembre 2015, page 6620